

Important

- Lisez les renseignements généraux.
- Remplissez **toutes les sections** du formulaire et les annexes qui correspondent à votre situation.
- Écrivez en caractères d'imprimerie, à l'encre **noire** ou **bleue**.
- Lisez l'annexe *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 18 ans ou plus* pour savoir quels documents joindre à votre demande.
- Joignez le paiement, s'il y a lieu.
- Notez que le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Si la naissance n'est pas inscrite au registre de l'état civil du Québec, vous devez demander au Directeur de l'état civil qu'il insère l'acte de naissance au registre afin qu'il puisse traiter la demande de changement de mention du sexe. Dans ce cas, remplissez le formulaire *Demande d'insertion au registre de l'état civil du Québec d'un acte d'état civil fait hors du Québec*. Ce n'est qu'une fois l'insertion faite qu'il est possible de traiter la demande de changement de la mention du sexe.

Section 1 : Renseignements sur la personne visée par la demande

1. Nom de famille		2. Prénom usuel		3. Autres prénoms (chacun des prénoms séparé par une virgule)	
4. Adresse de domicile (numéro, rue)			Appartement	5. Ville, village ou municipalité	
6. Province			7. Pays		8. Code postal
9. Ind. rég.	Téléphone (domicile)		10. Ind. rég.	Téléphone (cellulaire)	
11. Ind. rég.		Téléphone (travail)		Poste	
12. Courriel (seulement si vous désirez être contacté par ce moyen)					
13. Mention du sexe avant le changement demandé <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)		14. État matrimonial <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Uni civilement <input type="checkbox"/> Ex-conjoint d'union civile		15. Date de naissance Année Mois Jour	
16. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)			17. Êtes-vous domicilié au Québec depuis au moins un an? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
18. Nom de famille du parent		19. Prénom usuel du parent		20. Lien de parenté <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent	
21. Nom de famille de l'autre parent		22. Prénom usuel de l'autre parent		23. Lien de parenté <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent	
24. Avez-vous des enfants? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non → Si vous avez répondu Oui à la question 24, remplissez l'annexe <i>Renseignements sur les enfants de la personne visée par la demande de changement de la mention du sexe</i> .					

Section 2 : Renseignements sur l'époux ou le conjoint d'union civile, s'il y a lieu

25. Date du mariage ou de l'union civile Année Mois Jour		26. Lieu du mariage ou de l'union civile (ville, village ou municipalité, province ou pays)			
27. Nom de famille		28. Prénom usuel		29. Date de naissance Année Mois Jour	

Section 3 : Décision antérieure de changement de la mention du sexe ou de nom

30. Avez-vous déjà obtenu une décision administrative ou un jugement de changement de la mention du sexe au Québec ou ailleurs pour vous-même? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		31. Si vous avez répondu Oui à la question 30, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la décision ou du jugement.	
32. Avez-vous déjà obtenu une décision administrative ou un jugement de changement de nom au Québec ou ailleurs pour vous-même? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		33. Si vous avez répondu Oui à la question 32, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la décision ou du jugement.	

Section 4 : Objet de la demande

34. Mention du sexe demandée <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)	
Répondez aux questions 35 et 36 seulement si vous demandez également le changement de votre prénom usuel ou de vos autres prénoms.	
35. Prénom usuel demandé	36. Autres prénoms demandés (chacun des prénoms séparé par une virgule).

ANNEXE
Renseignements sur les enfants de la personne visée
par la demande de changement de la mention du sexe

Important

- Inscrivez les renseignements demandés sur tous vos enfants mineurs ou majeurs.
- Écrivez en caractères d'imprimerie, à l'encre **noire** ou **bleue**.

Enfant de 14 ans ou plus

Si vous répondez Oui à la question 1 et que votre enfant a 14 ans ou plus, remplissez également le formulaire *Demande de changement de désignation parentale*.

Renseignements sur vos enfants

Enfant	1. Désirez-vous effectuer un changement à l'acte de naissance de votre enfant afin que votre désignation en tant que père, mère ou parent corresponde au changement de votre mention du sexe? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		2. Si vous avez répondu Oui à la question 1, spécifiez la désignation demandée : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent		
	3. Nom de famille		4. Prénom usuel		5. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule)
	6. Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)		7. Date de naissance Année Mois Jour		8. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)
	9. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas la personne qui fait la demande			10. Prénom usuel du parent de l'enfant qui n'est pas la personne qui fait la demande	
	Enfant	1. Désirez-vous effectuer un changement à l'acte de naissance de votre enfant afin que votre désignation en tant que père, mère ou parent corresponde au changement de votre mention du sexe? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		2. Si vous avez répondu Oui à la question 1, spécifiez la désignation demandée : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent	
3. Nom de famille		4. Prénom usuel		5. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule)	
6. Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)		7. Date de naissance Année Mois Jour		8. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)	
9. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas la personne qui fait la demande			10. Prénom usuel du parent de l'enfant qui n'est pas la personne qui fait la demande		
Enfant		1. Désirez-vous effectuer un changement à l'acte de naissance de votre enfant afin que votre désignation en tant que père, mère ou parent corresponde au changement de votre mention du sexe? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		2. Si vous avez répondu Oui à la question 1, spécifiez la désignation demandée : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent	
	3. Nom de famille		4. Prénom usuel		5. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule)
	6. Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)		7. Date de naissance Année Mois Jour		8. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)
	9. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas la personne qui fait la demande			10. Prénom usuel du parent de l'enfant qui n'est pas la personne qui fait la demande	

Utilisez une feuille supplémentaire si nécessaire.

ANNEXE
**Déclaration sous serment d'une personne connaissant
la personne visée par la demande**

Important

Cette déclaration doit être faite par une personne majeure qui connaît la personne visée par la demande de changement de la mention du sexe depuis au moins un an. Elle doit être remplie devant un commissaire à l'assermentation ou toute autre personne autorisée à recevoir une déclaration sous serment. Pour plus d'information, consultez la section « Déclaration sous serment » à la page 2 des renseignements généraux.

Section 1 : Renseignements sur la personne visée par la demande avant le changement demandé

1. Nom de famille	2. Prénom usuel
3. Autres prénoms (chacun des prénoms séparé par une virgule)	4. Mention du sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)

Section 2 : Objet de la demande

5. Prénom usuel demandé	6. Autres prénoms demandés (chacun des prénoms séparé par une virgule)	7. Mention du sexe demandée <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)
-------------------------	--	--

Section 3 : Renseignements sur la personne qui fait la déclaration sous serment

8. Nom de famille	9. Prénom usuel		
10. Adresse de domicile (numéro, rue) Appartement	11. Ville, village ou municipalité		
12. Province	13. Pays	14. Code postal	
15. Ind. rég. Téléphone (domicile)	16. Ind. rég. Téléphone (cellulaire)	17. Ind. rég. Téléphone (travail)	Poste
18. Mention du sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)	19. Date de naissance Année Mois Jour	20. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)	
21. Déclaration sous serment Je déclare solennellement * que je connais la personne inscrite à la section 1 depuis au moins un an et je confirme que cette personne reconnaît le sérieux de sa demande de changement de la mention du sexe figurant à son acte de naissance. X _____ Année Mois Jour Signature de la personne qui fait la déclaration (obligatoire)			

Section 4 : Renseignements sur la personne autorisée à recevoir le serment

22. Nom de famille	23. Prénom usuel	24. Ind. rég. Téléphone	Poste
25. Occupation (précisez l'ordre professionnel, s'il y a lieu)			
26. Personne autorisée à recevoir le serment Déclaré solennellement devant moi à _____, ce _____.		27. Numéro de commissaire ou sceau de la personne autorisée	
X _____ Signature de la personne autorisée (obligatoire)			

*** Avertissement**

En vertu des articles 131 et 132 du Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46), quiconque fait, avec l'intention de tromper, une fausse déclaration après avoir prêté serment ou fait une affirmation solennelle, dans un affidavit, une déclaration solennelle, un témoignage écrit ou verbal devant une personne autorisée par la loi à permettre que cette déclaration soit faite devant elle, en sachant que sa déclaration est fausse, commet un parjure et est coupable d'un acte criminel.



ANNEXE

Liste des documents à joindre à votre demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 18 ans ou plus

Important

- Cochez les cases qui correspondent à votre situation pour avoir la liste de tous les documents que vous devez joindre à la demande de changement de la mention du sexe.
- Notez que sur les documents d'identité et preuves de domicile exigés, les nom de famille et prénom mentionnés doivent correspondre à ceux inscrits dans les formulaires.

Documents sur l'identité de la personne visée par la demande

- Joignez la photocopie lisible d'un document d'identité valide avec photo et signature.
- Joignez la photocopie lisible de deux preuves d'adresse de votre domicile, l'une datée d'au plus **un mois** et la deuxième d'au moins **douze mois** à compter de la date de présentation de votre demande. Une seule preuve d'adresse de domicile est exigée pour la personne née au Québec mais qui n'y est plus domiciliée.

Documents sur l'identité des enfants âgés de 14 ou plus

- Joignez la photocopie lisible d'un document d'identité valide avec photo et signature.

Document sur l'identité de la personne qui fait la déclaration sous serment

- Joignez la photocopie lisible d'un document d'identité valide avec photo et signature.

Autres documents à joindre à votre demande

Renseignements fournis dans le formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 18 ans ou plus*

- Case 14** : Si vous avez indiqué que vous êtes divorcé, joignez une copie du jugement irrévocable ou du certificat de divorce. Si vous avez indiqué que vous êtes veuf et que le décès de votre conjoint a eu lieu hors du Québec, joignez l'original d'une copie d'acte, d'un certificat ou d'un document officiel certifiant le décès délivré par un officier d'état civil compétent du pays ou de la province où le décès a eu lieu.
- Case 16** : Si vous avez inscrit un lieu de naissance hors du Québec et que votre naissance n'est pas inscrite au registre de l'état civil du Québec, joignez l'original d'une copie d'acte, d'un certificat ou d'un document officiel certifiant votre naissance délivré par l'officier d'état civil compétent du pays ou de la province où votre naissance a eu lieu ainsi que le formulaire rempli *Demande d'insertion au registre de l'état civil du Québec d'un acte d'état civil fait hors du Québec*.
- Case 26** : Si vous avez inscrit un lieu de mariage ou d'union civile hors du Québec et que cet événement n'est pas inscrit au registre de l'état civil du Québec, joignez l'original d'une copie d'acte, d'un certificat ou d'un document officiel certifiant le mariage ou l'union civile délivré par l'officier d'état civil du pays ou de la province où le mariage ou l'union civile a eu lieu.
- Case 30** : Si vous avez répondu Oui, joignez une photocopie de la décision administrative ou du jugement par lequel le changement de la mention du sexe a été autorisé ou refusé. Joignez également une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social autorisé à exercer au Canada ou dans l'État de votre domicile, qui déclare vous avoir évalué ou suivi et qui est d'avis que le changement de cette mention est approprié compte tenu de votre déclaration sous serment faite à l'appui de votre demande initiale.
- Case 32** : Si vous avez répondu Oui, joignez une photocopie de la décision administrative ou du jugement par lequel le changement de nom a été autorisé ou refusé.

Autres documents à joindre

- Annexe – *Renseignements sur les enfants de la personne visée par la demande*, s'il y a lieu;
- Annexe – *Déclaration sous serment d'une personne connaissant la personne visée par la demande*;
- Annexe – *Demande de transmission simplifiée à la suite d'un changement à l'acte de naissance*;
- Annexe – *Liste des documents à joindre à votre demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 18 ans ou plus*;
- Formulaire *Demande de changement de désignation parentale*, s'il y a lieu.

Renseignements généraux sur la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 18 ans ou plus

Ne transmettez pas ce document avec votre demande.

Que devriez-vous savoir?

Vous devez être la personne visée par la demande de changement de la mention du sexe pour présenter une demande.

Vous devez avoir 18 ans ou plus et être domicilié au Québec depuis au moins un an. Cependant, le Directeur de l'état civil peut modifier la mention du sexe figurant sur votre acte de naissance si vous êtes né au Québec, mais n'y êtes plus domicilié, pourvu qu'une telle modification ne soit pas possible dans le pays ou la province où vous avez votre domicile. Dans cette situation, il vous appartient de faire la démonstration de l'impossibilité d'obtenir la modification dans le pays ou la province où vous avez votre domicile. Pour plus d'information à ce sujet, communiquez avec nous.

Vous devez appuyer votre demande par la déclaration sous serment prévue à la section 5 du formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 18 ans ou plus*. De plus, vous devez joindre à votre demande, la déclaration sous serment d'une personne majeure prévue à l'annexe *Déclaration sous serment d'une personne connaissant la personne visée par la demande*. Si vous avez déjà obtenu un changement de la mention du sexe, vous devez également joindre une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social autorisé à exercer au Canada ou dans l'État de votre domicile, qui déclare vous avoir évalué ou suivi et qui est d'avis que le changement de cette mention est approprié compte tenu de la déclaration sous serment faite à l'appui de votre demande initiale.

Changement des prénoms

En plus de la modification de la mention du sexe, vous pouvez demander la modification d'un ou de plusieurs de vos prénoms pour refléter votre nouvelle mention du sexe. Par contre, vous ne pouvez pas demander le changement de votre nom de famille au moyen de la demande de changement de la mention du sexe. Dans ce cas, vous devez effectuer une demande de changement de nom. Communiquez avec nous pour connaître la démarche à effectuer.

Modification de votre acte de naissance, de mariage ou d'union civile

La modification de la mention du sexe et, le cas échéant, de vos prénoms sera apportée à votre acte de naissance et, s'il y a lieu, à votre acte de mariage ou d'union civile.

Modification de votre prénom à l'acte de naissance de vos enfants

Si vous avez des enfants, la modification de votre prénom sera apportée à l'acte de naissance de vos enfants identifiés dans l'annexe *Renseignements sur les enfants de la personne visée par la demande de changement de la mention du sexe*.

Changement de votre désignation parentale

Vos enfants doivent être informés de la modification qui sera apportée à leur acte de naissance concernant votre désignation à titre de père, de mère ou de parent, selon la situation. La marche à suivre varie en fonction de l'âge de votre enfant.

Si vous avez des enfants, vous pouvez demander à ce que votre désignation à titre de père ou mère à leur acte de naissance, corresponde au changement de la mention du sexe obtenu ou à votre choix, qu'elle soit modifiée pour « parent ».

Enfant de moins de 14 ans

La modification de la désignation parentale sera apportée à l'acte de naissance de vos enfants identifiés dans l'annexe *Renseignement sur les enfants de la personne visée par la demande de changement de la mention du sexe*. Il est de votre responsabilité d'aviser vos enfants de moins de 14 ans du changement apporté à leur acte de naissance.

Enfant de 14 ans ou plus

Si vous avez répondu « oui » à la question 1 de l'annexe *Renseignements sur les enfants de la personne visée par la demande de changement de la mention du sexe*, vous devez remplir un formulaire *Demande de changement de désignation parentale* pour chacun de vos enfants de 14 ans ou plus. Vous pouvez vous procurer ce formulaire sur notre site Internet ou en communiquant avec nous. Vous devez nous transmettre ce formulaire ainsi que les documents exigés dans la même enveloppe que la demande de changement de la mention du sexe. Vous devez informer votre enfant de votre demande et de la modification qui sera apportée à son acte de naissance. Pour ce faire, vous devez lui présenter le formulaire *Demande de changement de désignation parentale*. S'il consent à ce changement, il doit le signifier à l'endroit prévu sur le formulaire, signer celui-ci et le dater.

Si l'enfant de 14 ans ou plus signifie son opposition à la modification, et ce, à l'endroit prévu de la section 2 du formulaire *Demande de changement de désignation parentale* rempli par son parent, dans les **20 jours** suivant la date où il a reçu ce formulaire, seule la désignation « parent » sera accordée.

Pour en savoir plus sur la notification ou l'opposition, veuillez consulter la section « Que devriez-vous savoir? » du formulaire *Demande de changement de désignation parentale*.

Personne née hors du Québec

Si vous êtes né hors du Québec et que votre naissance n'est pas inscrite au registre de l'état civil du Québec, vous devez d'abord demander au Directeur de l'état civil qu'il insère votre acte de naissance au registre afin qu'il puisse traiter votre demande de changement de la mention du sexe. Dans ce cas, remplissez le formulaire *Demande d'insertion au registre de l'état civil du Québec d'un acte d'état civil fait hors du Québec*. Vous pouvez vous procurer ce formulaire sur notre site Internet ou en communiquant avec nous. Vous devez nous transmettre ce formulaire ainsi que les documents exigés dans la même enveloppe que la demande de changement de la mention du sexe.

Que devez-vous remplir?

Les documents suivants doivent être remplis :

- formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 18 ans ou plus*;
- annexe – *Renseignements sur les enfants de la personne visée par la demande de changement de la mention du sexe*, s'il y a lieu;
- annexe – *Déclaration sous serment d'une personne connaissant la personne visée par la demande*;
- annexe – *Demande de transmission simplifiée à la suite d'un changement à l'acte de naissance*;
- annexe – *Liste des documents à joindre à votre demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 18 ans ou plus*;
- formulaire *Demande de changement de désignation parentale*, s'il y a lieu.

N'oubliez pas de joindre à votre demande tous les documents correspondant à votre situation énumérés dans l'annexe *Liste des documents à joindre à votre demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 18 ans ou plus*. L'omission d'un document pourrait entraîner un retard dans le traitement de la demande ou un rejet de celle-ci.

Déclaration sous serment

Votre demande doit faire l'objet d'une déclaration sous serment de votre part, à la section 5 du formulaire, ainsi que de celle d'une personne majeure vous connaissant depuis au moins un an. Au Québec, une déclaration sous serment doit être faite devant un commissaire à l'assermentation ou l'une des personnes autorisées à recevoir les serments (exemples : un juge de paix, un avocat, un notaire, un greffier d'une cour de justice ou son adjoint, un maire, un conseiller, un greffier ou un secrétaire-trésorier d'une municipalité, le secrétaire général, un secrétaire général adjoint ou un secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale du Québec). La personne qui vous fait prêter serment ne doit pas être votre père, votre mère, votre parent, votre sœur, votre frère, votre conjoint ou votre enfant.

Le service d'assermentation est offert gratuitement dans les bureaux de Services Québec.

Pour en savoir plus sur les commissaires à l'assermentation, pour en trouver un ou pour vérifier si un commissaire est autorisé à faire prêter serment à une date ou dans un district judiciaire précis, vous pouvez consulter le site Internet du Registre des commissaires à l'assermentation, à l'adresse ci-dessous, ou communiquer par téléphone avec le ministère de la Justice du Québec, à l'un des numéros ci-dessous. S'il vous est difficile de trouver un commissaire à l'assermentation ou si vous êtes domicilié hors du Québec, vous pouvez aussi communiquer avec nous.

Site Internet : www.assermentation.justice.gouv.qc.ca

Téléphone : Québec : 418 528-5761
Montréal : 514 864-5761
Ailleurs au Québec : 1 855 297-5761

Décision rendue par le Directeur de l'état civil

Après l'étude de la demande de changement de la mention du sexe, le Directeur de l'état civil rend une décision écrite dans laquelle il explique les raisons de son autorisation ou de son refus. Cette décision est communiquée à la personne qui a fait la demande.

Seul le tribunal peut réviser la décision rendue. Si une personne n'est pas satisfaite de la décision rendue par le Directeur de l'état civil, elle pourra présenter au tribunal, dans les 30 jours suivant la réception de la décision, une requête dans le but de la faire réviser.

À l'expiration du délai de 30 jours, si la décision du Directeur de l'état civil est favorable et qu'aucune requête dans le but de la faire réviser n'est présentée au tribunal, le changement prend effet. Le Directeur de l'état civil transmet à la personne concernée par la demande un certificat de changement de la mention du sexe ou un certificat de changement de la mention du sexe et de nom.

Transmission simplifiée de renseignements relatifs au changement

Lorsque votre changement de la mention du sexe et, le cas échéant, de prénom prend effet, il est de votre responsabilité de faire modifier, dans les ministères et organismes où vous avez un dossier, le prénom ou la mention du sexe inscrit à celui-ci. Dans ces démarches, il faudra généralement fournir comme preuve du changement un certificat de changement de la mention du sexe et de nom et un nouveau certificat de naissance. Le Directeur de l'état civil peut toutefois aviser pour vous certains ministères et organismes du changement et vous éviter d'avoir à leur fournir ces documents. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire *Demande de transmission simplifiée à la suite d'un changement à l'acte de naissance* joint à la demande de changement de la mention du sexe.

Cette communication de renseignements se fait dans le cadre d'ententes avec des ministères et organismes qui autorisent le Directeur de l'état civil à leur communiquer les renseignements nécessaires à l'application des lois et programmes qu'ils administrent. Ces ententes prévoient des modalités qui respectent les lois applicables, notamment quant à la protection des renseignements personnels. Pour obtenir des renseignements complémentaires ou pour avoir accès aux renseignements qui vous concernent ou les faire corriger, communiquez directement avec le ministère ou l'organisme visé.

Coût de traitement

Les frais exigibles pour le traitement d'une demande de changement de la mention du sexe ou pour obtenir un certificat de changement de la mention du sexe sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ces tarifs sont ceux en vigueur jusqu'au 31 mars 2025.

Demande	Tarif
Première demande de changement de la mention du sexe	Gratuit
Deuxième demande ou plus de changement de la mention du sexe afin d'obtenir la mention du sexe « Masculin » ou « Féminin ».	157,00 \$
Délivrance d'un certificat supplémentaire *	12,80 \$

* Un certificat de changement de la mention du sexe ou un certificat de changement de la mention du sexe et de nom est délivré à la personne qui a fait la demande lorsque le Directeur de l'état civil rend une décision favorable. Si vous désirez obtenir un certificat supplémentaire, vous devrez ajouter la somme à payer pour la délivrance du certificat à la somme totale à payer.

Le délai de traitement d'une demande de changement de la mention du sexe est généralement de 90 jours ouvrables si votre dossier est complet au moment de la réception de la demande.

Protection des renseignements personnels



Les renseignements recueillis dans le présent formulaire sont utilisés seulement pour traiter votre demande. L'omission de les fournir peut entraîner un retard dans le traitement de votre demande ou le rejet de celle-ci. Seuls les membres autorisés de notre personnel y ont accès. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant ou les faire corriger. Les renseignements personnels ne sont communiqués à un autre organisme que dans le cas où cette divulgation est permise par la loi.

Quels documents nous permettent d'établir l'identité d'une personne?

Nous appliquons des mesures de sécurité afin d'établir avec exactitude l'identité de la personne visée par la demande et de la personne ayant rempli l'annexe *Déclaration sous serment d'une personne connaissant la personne visée par la demande*. À cette fin, les documents mentionnés ci-dessous doivent être joints à la demande.

- un document d'identité valide avec photo pour la personne qui fait la demande et pour la personne ayant rempli l'annexe *Déclaration sous serment d'une personne connaissant la personne visée par la demande*;
- deux preuves d'adresse de domicile pour la personne qui fait la demande (une seule preuve d'adresse de domicile est exigée pour la personne née au Québec, mais qui n'y est plus domiciliée).

Liste des documents acceptés

Seuls les documents d'identité et preuves de domicile mentionnés ci-dessous sont acceptés. **S'il vous est impossible de fournir un tel document ou une telle preuve, communiquez avec nous** afin de déterminer la meilleure solution correspondant à votre situation.

Un document d'identité valide avec photo et signature

- Permis de conduire ou d'apprenti conducteur du Québec
Le permis de conduire ou d'apprenti conducteur du Québec est accepté comme document d'identité **seulement s'il n'est pas présenté comme preuve de domicile**.
- Carte d'assurance maladie
- Passeport canadien ou étranger
- Certificat de statut d'Indien

Deux preuves d'adresse de domicile

Vous pouvez présenter **deux documents** semblables ou distincts à condition que l'un des documents présentés soit daté d'au plus **un mois** et le deuxième document d'au moins **douze mois** à compter de la date de présentation de votre demande au Directeur de l'état civil.

- Permis de conduire ou d'apprenti conducteur du Québec
Le permis de conduire ou d'apprenti conducteur du Québec est accepté comme document d'identité **seulement s'il n'est pas présenté comme document d'identité avec photo**.
- Facture de taxes municipales ou scolaires
- Lettre reçue du gouvernement par la poste
- Facture d'une entreprise de fourniture d'énergie, de services téléphoniques ou de câblodistribution
- Certificat de compétence de la construction (apprenti ou compagnon)
- Relevé d'emploi ou bulletin de paie
- Certificat ou relevé d'assurance habitation ou automobile
- Relevé de notes
- Relevé bancaire
- Relevé de médicaments d'une pharmacie

Validité des documents

Tous les documents transmis doivent être en vigueur ou respecter la période de validité précisée. La validité du document est déterminée d'après la date de réception de la demande par le Directeur de l'état civil. Il faut obligatoirement nous transmettre des photocopies et non les documents originaux.

Recto verso d'un document

N'oubliez pas d'inclure la photocopie du verso d'un document lorsqu'il présente des renseignements importants, notamment une nouvelle adresse ou une date d'expiration.

Qualité des photocopies

Toutes les photocopies doivent être lisibles.

Langue des documents

Si l'un des documents exigés est rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais, joignez à la photocopie une traduction française effectuée ou certifiée conforme par un membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

Pour joindre l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Site Internet : www.ottiaq.org

Courriel : info@ottiaq.org

Mode de paiement

Carte de crédit Visa et Mastercard *, chèque, mandat postal, mandat bancaire.

Les chèques et mandats postal ou bancaire doivent être libellés à l'ordre du **Directeur de l'état civil**

Note : * Les cartes de débit Visa et Mastercard ne sont pas acceptées.

Comment transmettre cette demande?



Par la poste

Service des modifications aux actes et des célébrants
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6

Pour nous joindre



Par téléphone

Québec : 418 644-4545

Montréal : 450 644-4545

514 644-4545

Ailleurs au Québec : 1 877 644-4545



Par la poste

Service des modifications aux actes et des célébrants

Directeur de l'état civil

2535, boulevard Laurier

Québec (Québec) G1V 5C6



Par courriel

etatcivil@dec.gouv.qc.ca

Site Internet

www.etatcivil.gouv.qc.ca